



Conseil économique et social

Distr. générale
16 janvier 2004
Français
Original: anglais

Reprise de la session d'organisation de 2004

3-6 février 2004

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2003

(New York, 15-19 décembre 2003)

Résumé

À la reprise de sa session de 2003, tenue du 15 au 19 décembre 2003, le Comité chargé des organisations non gouvernementales était saisi de 129 demandes d'admission au statut consultatif, dont 47 avaient été reportées de ses sessions précédentes. Il a recommandé au Conseil économique et social d'octroyer le statut consultatif à 69 organisations et reporté à une date ultérieure l'examen des demandes de 59 organisations (l'une d'elles a retiré sa demande). Saisi par ailleurs de six demandes de reclassement, il a donné son aval à trois d'entre elles, reporté à sa session ordinaire de 2004 l'examen de deux autres et décidé de maintenir une organisation dans la même catégorie. Il a par ailleurs examiné les rapports quadriennaux de 65 organisations.

Le présent rapport contient deux projets de décision sur lesquels le Conseil économique et social devra se prononcer.

Aux termes du projet de décision I, le Conseil déciderait d'octroyer le statut consultatif à 69 organisations non gouvernementales; de reclasser trois organisations non gouvernementales; et de prendre note des rapports quadriennaux de 51 organisations non gouvernementales.

Aux termes du projet de décision II, le Conseil prendrait note du rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2003; déciderait que le Comité tiendrait sa session de 2004 du 10 au 28 mai 2004; et approuverait l'ordre du jour provisoire et la documentation de la session de 2004 du Comité.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision ou portées à l'attention du Conseil économique et social	1	4
II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement	2-10	9
A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont l'examen avait été reporté lors de sessions antérieures du Comité	3-4	9
1. Demandes d'admission au statut consultatif	3	9
2. Demandes reportées dans l'attente de réponses aux questions du Comité	4	10
B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement	5-10	11
1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif	6-8	11
2. Nouvelles demandes de reclassement	9-10	12
III. Examen de rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social	11-18	12
IV. Renforcer la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat	19-21	14
A. Renforcer la Section des organisations non gouvernementales	20	14
B. Renforcer le Comité sans papier	21	14
V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment du processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil	22-30	14
A. Groupe de travail chargé d'examiner certains aspects des travaux du Comité	22	14
B. Examen des organisations dont les caractéristiques ne sont pas strictement conformes aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social	23	15
C. Autres questions connexes	24-30	15
1. Bureau de liaison avec les organisations non gouvernementales de Genève	24-26	15
2. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	27-28	16
3. Exposé sur le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile	29-30	16
VI. Application de la décision 2001/295 du Conseil économique et social	31	17
VII. Examen de rapports spéciaux et de plaintes d'États Membres	32-48	18
A. Examen de rapports spéciaux	33-41	18

B.	Plaintes d'États Membres	42–48	19
VIII.	Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG	49–56	21
IX.	Ordre du jour provisoire de la session de 2004 du Comité	57–58	22
X.	Adoption du rapport du Comité sur la reprise de sa session de 2003	59	23
XI.	Organisation de la session	60–66	23
A.	Ouverture et durée de la session	60	23
B.	Participation	61–64	23
C.	Organisation des travaux	65	23
D.	Documentation	66	23
Annexe			
	Liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2003		24

I. Questions appelant une décision ou portées à l'attention du Conseil économique et social

Projets de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement

Le Conseil économique et social décide :

a) D'octroyer le statut consultatif aux 69 organisations non gouvernementales suivantes :

Statut consultatif spécial

Actions on Gender and Citizenship and Development

African Canadian Legal Clinic

American Planning Association

Fondation Antonio Restrepo Barco

Arcidonna Onlus

Forum asiatique pour les droits de l'homme et le développement

Association jeunesse action développement

Asociación de Familias y Mujeres del Medio Rural

Avocats sans frontières

Center for International Rehabilitation

Charitable Institute for Protecting Social Victims

Chilean Corporation for Children and Youth Rights

Conférence chrétienne d'Asie

Comité national d'entraide de la jeunesse et de l'enfance (CNEJE-Algérie)

Drug Abuse Information, Rehabilitation and Research Centre

Family Action Foundation

Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal

Femmes solidaires

Fondation Mohamed V pour la solidarité

Foundation Partners for Local Development

Friends' Society in Social Service

Global 2000 International

Green Front of Iran

Haywood Burns Environmental Education Center
Human Rights Information and Training Center
International Academy of the Ecology and Life Protection Sciences
International Cooperation
Association internationale des avocats de la défense
International Native Tradition Interchange
Forum international des ONG pour le développement indonésien
Comité des travailleurs japonais pour les droits de l'homme
Jeunesse Horizon
Kenya Medical Women's Association
Kindernothilfe
Lay Movement for Latin America
The Links, Inc.
Lokmanya Public Charitable Trust
Myochikai (Fondation Arigatou)
National Association of University Women of Romania
Centre national pour le développement durable
Comité de coordination des ONG
One World Trust
Partnership for Indigenous Peoples Environment (PIPE)
People with Disabilities Uganda
Press Council
Project One
Right to Play
Romanian Youth Association for United Nations
Mouvement public russe pour les droits civils
Bureau d'aide sociale de l'Église protestante allemande
South Asia Partnership International
Conseil soudanais des associations bénévoles
Fondation turque pour la lutte contre l'érosion des sols
Fondation UMUT
Women Cultural Society
Women's Rights Movement of the Philippines
Alliance mondiale pour l'allaitement maternel

World Population Foundation

Prix Zayed international de l'environnement

Liste

American Anthropological Association

Australian Association of Yoga in Daily Life

Comité nigérien sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants

Disarmament Archives

Fire Rescue Development Programme

Foundation for Research on Technology Migration and Integration

Fondation Heinrich Boell

International Paint and Printing Ink Council

Fondation Nour

Outreach Trust

b) De procéder au reclassement d'une organisation non gouvernementale auparavant admise au statut spécial, en lui octroyant le statut consultatif général :

Statut consultatif général

World Vision International

c) De procéder au reclassement de deux organisations non gouvernementales déjà inscrites sur la liste, en leur octroyant le statut consultatif spécial :

Statut consultatif spécial

World Association of Major Metropolises (Metropolis)

Confédération syndicale mondiale des enseignants

d) De prendre note des rapports quadriennaux des 51 organisations ci-après (la période considérée est indiquée entre parenthèses) :

Institut islamique africano-américain (1998-2001)

Conseil international des aéroports (1998-2001)

All India Women's Education Fund Association (1999-2002)

Forum asiatique de parlementaires sur la population et le développement (1996-1999)

Association pour la promotion de l'emploi et du logement (A.P.E.L.) (1998-2001)

Association pour la protection de la nature et de l'environnement, Kairouan (1997-2000)

Brahma Kumaris World Spiritual University (BKWSU) (1998-2001)

Centre de recherches et de promotion pour la sauvegarde des sites et monuments historiques en Afrique (1998-2001)

Centre Europe-Tiers monde (Europe-Third World Centre) (1998-2001)

CityNet – Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains (1999-2002)

Cohort for Research on Environment, Urban Management and Human Settlements (1998-2001)

Congrégations de Saint-Joseph (1999-2002)

Fédération européenne des femmes actives au foyer (1998-2001)

Fondation pour les droits de la famille (1999-2002)

France Libertés : Fondation Danielle Mitterrand (1995-1998)

Global Volunteers (1999-2002)

Fondation de recherche et d'études culturelles himalayennes (1999-2002)

Institut ibéro-américain du droit aéronautique et de l'espace et de l'aviation commerciale (1996-1999)

Association internationale contre la narcomanie et le trafic de stupéfiants (1997-2000)

Association internationale pour le bénévolat (1999-2002)

Association internationale des ports (1998-2001)

Chambre de commerce internationale (1998-2001)

Conseil international des associations chimiques (1998-2001)

Conseil international des femmes (1999-2002)

Fédération internationale pour le développement de la famille (1999-2002)

Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (1999-2002)

Fédération internationale des centres sociaux et communautaires (1998-2001)

International First Aid Society (1998-2001)

Conseil international de réadaptation pour les victimes de la torture (1996-1999)

Union internationale des architectes (1997-2000)

Japan Federation of Bar Associations (1999-2002)

Korean Institute for Women and Politics (1999-2002)

Institut Miramed (1998-2001)

Association nationale des économistes de Cuba (1997-2000)

National Society for Human Rights (1997-2000)

Nature Conservancy (1996-1999)

New Humanity (1999-2002)
ORBICOM, Réseau des chaires UNESCO en communication (1997-2000)
Organisation tunisienne de l'éducation et de la famille (1997-2000)
Fonds à la mémoire de Robert F. Kennedy (1997-2000)
Association des femmes rurales pour la protection de l'environnement (1999-2002)
South-North Development Initiative (1996-1999)
Together Foundation for Global Unity (1996-1999)
Agence des cités unies pour la coopération Nord-Sud (1998-2001)
Women Justice Program (1999-2002)
Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (1999-2002)
Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes (1998-2001)
World LPG Association (1997-2000)
Association mondiale de la route (1998-2001)
World Safety Organization (1995-1998)
Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (1998-2001)

Projet de décision II

Ordre du jour provisoire de la session de 2004 du Comité chargé des organisations non gouvernementales et rapport du Comité sur les travaux de la reprise de sa session de 2003

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session;
- b) Décide que le Comité tiendra sa session de 2004 du 10 au 28 mai 2004;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la session de 2004 du Comité, tels que présentés ci-après :

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
 - a) Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sa session antérieure;
 - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement.

4. Examen des rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social.
5. Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment du processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :
 - a) Processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales;
 - b) Examen des organisations dont les caractéristiques ne sont pas strictement conformes aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social;
 - c) Examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Groupe de travail officieux;
 - d) Autres questions connexes.
7. Application de la décision 2001/295 du Conseil économique et social.
8. Examen des rapports spéciaux.
9. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
10. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2005 du Comité.
11. Adoption du rapport du Comité.

II. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement

2. Le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 28^e à 36^e séances, du 15 au 19 décembre 2003. Il était saisi de mémorandums du Secrétaire général contenant les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif reçues d'organisations non gouvernementales (E/C.2/2003/R.2 et Add.6 à 14), ainsi que de deux récapitulatifs des demandes d'admission au statut consultatif dont l'examen avait été reporté lors de sessions antérieures (E/C.2/2003/CRP.8 et CRP.12).

A. Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement dont l'examen avait été reporté lors de sessions antérieures du Comité

1. Demandes d'admission au statut consultatif

Demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

3. Le Comité a recommandé au Conseil d'octroyer le statut consultatif à quatre organisations, dont le Comité avait décidé de reporter l'examen des demandes lors de sessions antérieures [voir chap. I, projet de décision I, par. a)].

2. Demandes reportées dans l'attente de réponses aux questions du Comité

4. Le Comité a reporté l'examen des demandes des ONG suivantes :

Advocates for Youth
African Community Resource Center
African Hebrew Organisation
Alliance Vietnam Liberté
Centre Ambedkar pour la justice et la paix
American Conservative Union, The
Asian-Eurasian Human Rights Forum
Association internationale de boxe éducative
Association of Expelled (Displaced-Exiled) Persons
Association tunisienne des femmes démocratiques
Centre des victimes de la torture
Centre for Research in Rural and Industrial Development
Commonwealth Human Rights Initiative
Conscience africaine – African Network of Grassroots Democracy
Fédération des communautés ijaw
Human Rights International Alliance
Fédération indienne des associations pour les Nations Unies
Indian Social Institute
Club international des technopoles
International Association Promoting Human Rights
International Centre for Peace Studies
International Crisis Group
Kashmiri American Council
Avocats sans frontières
Le Foyer musulman, Association internationale pour les droits de l'homme
Morality in Media, Inc.
Mountain Women Development Organisation
National Abortion Federation
National Coalition to Abolish the Death Penalty
« Nirdhar » Women and Child Development Organization
Nonviolence International
One World International

Fondation Pasumai Thaayagam (Green Motherland)
 People's Solidarity for Participatory Democracy
 Relief International
 Société pour la promotion de la jeunesse et des masses
 Thirty-First December Women's Movement
 Assemblée mondiale de la jeunesse musulmane
 World Council of Muslim Communities, Inc.
 World Organization for Education, Science and Development
 World Sindhi Institute
 Fédération internationale des pôles commerciaux
 World Vision Canada

B. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement

5. À ses 28e à 30e et 32e à 36e séances, tenues du 15 au 19 décembre 2003, le Comité a examiné, au titre du point 3 b) de son ordre du jour, les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif présentées dans les documents E/C.2/2003/R.2/Add.6 à 14.

1. Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif

Demandes faisant l'objet d'une recommandation favorable

6. Le Comité a recommandé au Conseil d'octroyer le statut consultatif à 69 organisations [voir chap. I, projet de décision I, par. a)].

Demandes reportées dans l'attente des réponses aux questions posées par le Comité

7. En attendant de recevoir les réponses aux questions posées au cours de la reprise de sa session de 2003, le Comité a décidé de reporter l'examen des demandes des organisations suivantes :

Agricultural Missions
 All India Shah Behram Baug Society for Scientific and Educational Research
 Australian Reproductive Health Alliance
 Catholic Organization for Relief and Development Aid
 China Care and Compassion Society
 Fazaldad Human Rights Institute
 India Vision Foundation
 Indian National Trust for Art and Cultural Heritage
 International Justice Mission

Fondation Maharashtra
Fondation Mulchand et Parpati Thandhani
Fondation Saratoga
Society for the Protection of the Rights of the Child
Stree Atyachar Virodhi Parishad, Nugpur
Swedish NGO Foundation for Human Rights
VIVAT International

Demande retirée

8. Le Comité a été informé que Mazdayasnie Monasterie avait retiré sa demande d'admission au statut consultatif.

2. Nouvelles demandes de reclassement

9. À sa 30e séance, le 16 décembre, le Comité a examiné les demandes de reclassement des organisations suivantes :

Coopération internationale pour le développement et la solidarité
Fédération internationale des auberges de jeunesse
Groupement pour les droits des minorités
World Association of the Major Metropolises (Metropolis)
Confédération syndicale mondiale de l'enseignement

10. Le Comité a décidé de reclasser trois organisations [voir chap. I, projet de décision I, par. b) et c)] et de reporter l'examen de la demande de reclassement du Groupement pour les droits des minorités et de la Fédération internationale des auberges de jeunesse. Il a également décidé que la Coopération internationale pour le développement et la solidarité conserverait son statut spécial.

**III. Examen de rapports quadriennaux présentés
par des organisations non gouvernementales dotées
du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil
économique et social**

11. Le Comité a examiné quatre nouveaux rapports quadriennaux au titre du point 4 de l'ordre du jour de sa 34e séance, le 18 décembre 2003. Il était saisi de mémorandums du Secrétaire général contenant quatre nouveaux rapports quadriennaux (E/C.2/2003/2/Add.11 à 17). Le Comité a pris note des rapports quadriennaux de 51 organisations [voir chap. I, projet de décision I, par. d)].

12. Le Comité a décidé de reporter l'examen des rapports quadriennaux des six organisations suivantes :

Association internationale des mouvements familiaux de formation rurale
Interfaith International

Association internationale pour la liberté religieuse

Ligue internationale des droits de l'homme

Organisation mondiale contre la torture

Congrès du monde islamique

13. À ses 33e à 35e séances, les 17 et 18 décembre, le Comité a examiné les rapports quadriennaux contenus dans le document E/C.2/2003/CRP.9, dont l'examen avait été précédemment reporté. Il a décidé de reporter l'examen des rapports quadriennaux des six organisations suivantes :

Centrist Democratic International

Human Rights Watch

Institut international de la presse

Organisation internationale islamique de secours

Society for Threatened Peoples

Parti radical transnational

Human Rights Watch

14. Le Comité a examiné la réponse de Human Rights Watch aux questions qu'il lui avait posées au cours des sessions antérieures. Plusieurs membres ont salué l'action de cette organisation. Une délégation a toutefois indiqué que l'organisation devait passer d'une perspective internationale à une action mondialisée car, désormais, la protection des droits de l'homme ne repose plus seulement sur les États, mais aussi sur d'autres partenaires tels que les organisations non gouvernementales et les sociétés transnationales.

15. Une délégation s'est déclarée insatisfaite des réponses apportées par l'organisation aux questions du Comité, notamment celle concernant sa déclaration relative aux membres de la Commission des droits de l'homme qui utilisent leur droit de vote pour affaiblir le rôle de protection que jouent les mécanismes des Nations Unies chargés des questions relatives aux droits de l'homme. Le Comité avait notamment demandé si le problème soulevé avait un lien avec le fait que certains gouvernements sont davantage isolés dans les instances multilatérales qui s'occupent des droits de l'homme.

16. Une délégation a fait valoir que le Comité n'avait pas à essayer d'imposer aux organisations non gouvernementales un cadre d'action allant au-delà des dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en ajoutant que les débats devaient s'en tenir à l'examen du rapport considéré.

17. Une autre délégation a demandé des précisions sur la manière dont les organisations non gouvernementales procédaient afin d'attribuer plus ou moins d'importance à certains droits dans leurs interventions. Le Comité a décidé de présenter de nouvelles questions à l'organisation non gouvernementale concernée et d'examiner les réponses à la prochaine session.

18. À cet égard, un certain nombre de délégations ont exprimé leur préoccupation face au nombre croissant de rapports quadriennaux que le Comité doit examiner tous

les deux ans et proposé d'inscrire cette question importante à l'ordre du jour du groupe de travail officieux, pour examen.

IV. Renforcer la Section des organisations non gouvernementales du Secrétariat

19. À sa 35e séance, le 18 décembre 2003, le Comité a examiné les questions ci-après, au titre du point 5 de son ordre du jour.

A. Renforcer la Section des organisations non gouvernementales

20. Le Chef de la Section des organisations non gouvernementales, Mme Hanifa Mezoui, a présenté au Comité un bilan concernant les effectifs de la Section. Elle a rappelé qu'en 1999 le Comité avait décidé de demander que la Section dispose des ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui incombent avec efficacité et diligence. Elle a noté qu'au cours des quatre dernières années la Section avait reçu des fonds supplémentaires. Elle a indiqué également que la Cinquième Commission avait depuis recommandé la création d'un poste à la classe P-5 dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2004-2005.

B. Renforcer le Comité sans papier

21. Le Chef de la Section des ONG a ensuite présenté au Comité un exposé sur le renforcement de la Section en mentionnant particulièrement le projet de « Comité sans papier ». Elle a fait le point de la situation concernant ce projet et rappelé que le Comité chargé des organisations non gouvernementales avait appuyé sa mise en oeuvre dans un projet de résolution présenté à sa session ordinaire de 2003. Elle a informé le Comité que la World Job and Food Bank – organisation non gouvernementale canadienne dotée du statut consultatif – avait proposé d'appuyer la mise en oeuvre du Comité sans papier en faisant don de tout le matériel nécessaire. La Section des ONG avait suivi les procédures établies à l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les contributions volontaires. Les représentants ont appuyé le projet de « Comité sans papier » et exprimé le souhait que le Comité disposera d'ici à la prochaine session d'ordinateurs portatifs.

V. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, notamment du processus d'accréditation des représentants d'organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil

A. Groupe de travail chargé d'examiner certains aspects des travaux du Comité

22. À la 33e séance du Comité, le 17 décembre 2003, M. Hakan Tekin (Turquie), Président du Groupe de travail informel, a rendu compte des travaux du Groupe, en

indiquant que celui-ci n'avait pu se réunir qu'une seule fois depuis la dernière session de mai afin d'examiner le rapport du Comité. Le Groupe de travail avait eu un échange de vues constructif qui n'avait cependant pas permis de décider de la présentation et de la publication du rapport et il avait proposé de formuler des directives pour son établissement. M. Tekin prévoyait d'organiser d'autres réunions du Groupe afin de parvenir à un consensus sur les propositions concernant le rapport, avant que le Comité ne se réunisse pour sa session ordinaire en mai 2004.

B. Examen des organisations dont les caractéristiques ne sont pas strictement conformes aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

23. Le Comité n'a effectué aucun examen à ce titre.

C. Autres questions connexes

1. Bureau de liaison avec les organisations non gouvernementales de Genève

24. À la 33e séance du Comité, le 17 décembre, M. Ricardo Espinosa, fonctionnaire chargé de la liaison avec les organisations non gouvernementales à l'Office des Nations Unies à Genève, a présenté les divers services d'appui que son Bureau proposait aux organisations non gouvernementales, aux missions permanentes, aux institutions, aux programmes et départements de l'ONU, ainsi qu'au public. Il s'agit notamment de gérer un système d'accréditation concernant 2 400 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et plus de 15 000 de leurs représentants dans une base de données actualisée tous les ans; de fournir une assistance technique et des locaux pour les quelque 120 réunions organisées par les organisations non gouvernementales et de superviser les quelques 4 000 autres réunions auxquelles participent des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, qui ont lieu chaque année à Genève.

25. L'un de ses principaux objectifs étant de promouvoir l'utilisation efficace et responsable du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, le Bureau de liaison participe à des réunions thématiques organisées par ou pour les organisations non gouvernementales et organise des sessions de formation et d'information sur le statut consultatif, ainsi que des réunions périodiques avec les fonctionnaires chargés de la liaison avec les organisations non gouvernementales dans les organismes des Nations Unies et les programmes et départements de l'ONU situés à Genève. Le Bureau a également pris part à l'organisation des réunions consultatives et privées au Palais des Nations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, créé par le Secrétaire général.

26. M. Espinosa a souligné que le Bureau de liaison à Genève a entretenu et continuera d'entretenir une collaboration et des contacts étroits avec la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, concernant en particulier des projets tels que le Réseau régional informel ONU-ONG (IRENE).

2. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

27. Toujours à sa 33e séance, le 17 décembre, le Comité a entendu un exposé de Mme Aditi Desai, représentante du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). Le Fonds, dirigé par un Directeur exécutif, a été créé en 1998 grâce à la donation de 1 milliard de dollars qu'a faite M. Ted Turner à l'appui des activités des Nations Unies. Il est l'instrument opérationnel de la politique de réforme du Secrétaire général visant à établir des partenariats avec la société civile. Afin de traiter le grand nombre possible de propositions reçues, le Fonds a recensé, en collaboration avec l'ONU, quatre domaines prioritaires pour le financement : programmes de santé infantile, questions liées à l'environnement, femmes et population, et paix, sécurité et droits de l'homme.

28. Le Fonds a élaboré des projets de grande envergure, en collaboration avec la Fondation pour les Nations Unies, et encouragé le secteur privé à investir davantage dans des projets novateurs sur le terrain pour mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement. Mme Desai a indiqué que des efforts étaient déployés pour obtenir un financement supplémentaire pour ces projets et souligné que les bonnes pratiques et les enseignements tirés étaient échangés avec les partenaires.

3. Exposé sur le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile

29. À sa 37e séance, le 19 décembre, le Comité a entendu un exposé sur le programme et les objectifs du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, présenté par Mme Mary Racelis, membre du Groupe, et par M. John Clark, chef de projet du Groupe.

30. Le Comité a été informé que le Groupe, composé de 13 membres et créé par le Secrétaire général en avril 2003, s'était entretenu avec divers représentants de la société civile, notamment des organisations non gouvernementales, des autorités locales, des parlementaires, des groupes d'autochtones, des syndicats et autres. Le Groupe était en train d'établir un projet de rapport dans lequel figuraient deux séries de recommandations : celles que le Secrétaire général pourrait mettre en oeuvre lui-même et celles nécessitant des consultations avec l'Assemblée générale. L'un des problèmes à régler concernait la définition de la société civile. Il fallait également trouver les moyens de faire en sorte que les groupements de la société civile puissent communiquer avec l'ONU sans être présents physiquement à New York, Genève ou Vienne. Mme Racelis a indiqué que ces groupements pourraient se contenter de contacts avec des organes nationaux ou régionaux de l'ONU sur des questions les intéressant particulièrement, réduisant ainsi le nombre de demandes d'accréditation en attente. Le Groupe étudiait les incidences de la création d'alliances entre les gouvernements et d'autres parties intéressées pour remédier aux problèmes de portée mondiale.

VI. Application de la décision 2001/295 du Conseil économique et social

31. Faute de temps, le Comité n'a pas pu examiner, au titre du point 6 de son ordre du jour, la demande d'admission au statut consultatif concernant l'Environmental Protection Society inscrite sur la Liste aux fins des travaux de la Commission du développement durable (voir E/2003/CRP.10). Conformément à la décision 2001/295 du Conseil économique et social, les demandes des organisations non gouvernementales visées dans sa décision 1993/220 qui souhaitent étendre leur participation à d'autres de ses domaines d'activité seront examinées par le Comité chargé des organisations non gouvernementales, avec toute la promptitude possible, au titre d'un point de son ordre du jour, conformément aux règles et dispositions arrêtées dans la résolution 1996/31 du Conseil.

VII. Examen de rapports spéciaux et de plaintes d'États Membres

32. Le Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour à ses 32e et 36e séances, les 17 et 19 décembre. Il était saisi des documents suivants : E/C.2/2002/3, E/C.2/2002/3/Add.1, E/C.2/2002/3/Add.2, E/C.2/2003/3 et E/C.2/2003/3/Add.2.

A. Examen de rapports spéciaux

Parti radical transnational

33. À la session ordinaire de 2002 du Comité, le Viet Nam avait déposé une plainte contre le Parti radical transnational pour avoir fourni à un groupe terroriste, la Montagnard Foundation, Inc. (MFI), une accréditation qui avait permis à l'un de ses représentants de prendre la parole à la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme. Ce groupe est le bras d'une organisation terroriste plus importante appelée Front unifié pour la libération des races opprimées (FULRO). Le représentant du Viet Nam a demandé que l'organisation explique ses agissements illicites dans un rapport spécial qu'elle présenterait au Comité à la reprise de sa session de 2002.

34. À la reprise de la session de 2002, le représentant du Viet Nam a déclaré qu'il n'était pas satisfait du rapport du Parti radical transnational, et demandé à cette organisation de présenter des excuses officielles et de s'engager par écrit à ne plus accréditer la MFI à l'avenir, à quelque réunion du Conseil que ce soit. Le Parti radical transnational a donc été prié par le Comité de présenter un nouveau rapport supplémentaire, devant être étudié à sa session ordinaire de 2003 et contenant des informations sur les activités de l'organisation.

35. À sa session ordinaire de 2003, le Comité était saisi du nouveau rapport supplémentaire présenté par l'organisation. Le représentant du Viet Nam l'a jugé insuffisant et a demandé au Parti radical transnational de présenter par écrit, tout en s'expliquant sur ses actes, des excuses officielles au Gouvernement vietnamien (voir E/2003/32 (Part II), par. 67 à 77).

36. À l'issue du débat, le Comité a décidé de demander au Parti radical transnational de préciser davantage sa position quant aux accusations du représentant du Viet Nam. À sa 32e séance, le 17 décembre, le Comité a décidé de reporter l'examen de la réponse de l'organisation à sa session ordinaire suivante en 2004.

Mouvement indien « Tupaj Amaru »

37. À sa session ordinaire de 2003, le Comité était saisi d'une plainte déposée par les États-Unis d'Amérique contre le mouvement indien « Tupaj Amaru », organisation internationale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil. Le représentant des États-Unis a déclaré qu'au cours de la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme deux représentants de cette organisation s'étaient élancés vers la délégation des États-Unis en tenant un objet cylindrique de grande taille. Faisant face à la caméra d'une équipe de la télévision cubaine, ils avaient déroulé une banderole et scandé des slogans anti-américains. Le représentant des États-Unis a déclaré que ce comportement constituait un abus du statut dont

bénéficiait l'organisation auprès du Conseil économique et social, ainsi que des actes inspirés par des motifs politiques dirigés contre un État membre de la Commission. De plus, les actes de ces deux individus avaient effrayé des représentants des États-Unis, surtout en cette période d'alerte contre le terrorisme. La délégation des États-Unis a demandé que l'organisation présente un rapport sur l'incident.

38. Il a été décidé que le rapport devant contenir les explications demandées par les États-Unis d'Amérique serait présenté au Comité à la reprise de sa session de 2003. Un membre du Comité a indiqué que l'organisation avait envoyé deux lettres – adressées respectivement au Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme et au Chef de la Section de la sécurité et de la sûreté – dans lesquelles elle exprimait ses regrets au sujet de l'incident et expliquait que les actes commis à la Commission des droits de l'homme avaient été décidés à titre individuel par les intéressés.

39. À la reprise de sa session de 2003, le 17 décembre, le Comité a examiné le rapport spécial et les deux lettres présentés par l'organisation. Le représentant des États-Unis d'Amérique a jugé le rapport insuffisant, estimant que l'organisation avait essayé de se dissocier des individus impliqués dans l'incident. Il a souligné la gravité de l'incident et indiqué que l'organisation devrait être privée de son statut en raison de son comportement. Notant qu'il y avait plus de 2 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif, il a estimé que si un tel comportement n'était pas sanctionné, le nombre d'incidents de ce genre ne ferait qu'augmenter lors des réunions de la Commission des droits de l'homme et d'autres organes.

40. Un certain nombre de délégations ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à prendre acte du rapport spécial, en indiquant que dans des cas précédents l'affaire avait été close après que l'organisation eût présenté des excuses et après examen du rapport spécial par le Comité. Constatant que l'organisation avait fourni des renseignements suffisants sur l'incident – en expliquant que Mme Bonavita avait agi de sa propre initiative et que son accréditation lui avait été immédiatement retirée après l'incident – et qu'elle avait également présenté des excuses, ces délégations ont souligné qu'il importait d'assurer la cohérence des travaux du Comité.

41. Cependant, d'autres délégations, soutenant la position des États-Unis, ont estimé qu'une telle situation pourrait créer un précédent si aucune mesure n'était prise, lançant ainsi un signal fâcheux aux autres organisations non gouvernementales. Elles étaient d'avis que le Comité devait entendre un représentant de l'organisation concernée, qui répondrait aux questions de ses membres, avant de décider d'une quelconque mesure. Le Comité a demandé au Secrétariat d'inviter l'organisation à se faire représenter à la session ordinaire de 2004 du Comité.

B. Plaintes d'États Membres

42. À la reprise de sa session ordinaire de 2003, le Comité était saisi des plaintes décrites ci-après, déposées par des États Membres contre trois organisations non gouvernementales.

Centre Simon Wiesenthal

43. À sa session ordinaire en mai 2003, le Comité a été informé que la Jamahiriya arabe libyenne avait déposé une plainte contre le Centre Simon Wiesenthal, organisation dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil, pour avoir diffusé une lettre engageant vivement les États membres à s'opposer à la candidature de la Jamahiriya arabe libyenne, approuvée par le Groupe des États d'Afrique, à la présidence de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme. Le représentant de la Libye a déclaré que cette organisation s'était immiscée dans les affaires d'un État Membre, violant ainsi les règles de conduite inscrites dans la résolution 1996/31 du Conseil. Il a demandé que le Centre Simon Wiesenthal présente ses excuses, en donnant l'assurance dans une lettre qu'il s'abstiendrait de tels actes à l'avenir.

44. N'ayant pas été en mesure d'examiner cette question à sa session ordinaire de 2003, le Comité a décidé d'en reporter l'examen à la reprise de sa session de 2003.

45. À la reprise de sa session de 2003, le 19 décembre, le Comité a décidé de reporter l'examen de l'affaire à la session suivante en mai 2004. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne s'est déclaré profondément déçu de constater que l'examen de cette question était reporté une deuxième fois. Il a cependant indiqué qu'il s'employait à trouver un consensus avec d'autres délégations concernant la décision que devrait prendre le Comité sur la question. Il a exprimé l'espoir que le Président pourrait envoyer une lettre à l'organisation en l'informant qu'elle ne pourrait pas à l'avenir s'immiscer dans les affaires d'un État Membre et qu'elle devrait respecter les principes énoncés dans la résolution 1996/31 du Conseil.

Liberation et Interfaith International

46. À sa 32e séance, le 17 décembre 2003, le Comité était saisi d'une plainte déposée par la délégation du Bangladesh contre deux organisations, Liberation, inscrite sur la Liste, et Interfaith International, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil.

47. Le représentant du Bangladesh, s'exprimant en sa qualité d'observateur, a expliqué que ces deux organisations avaient, pendant la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme, distribué des documents relatifs à son pays au nom du Bangladesh Hindu Bouddha Christian Unity Council et de l'Asian Human Rights Centre. À la même session, une autre organisation, l'Asian Human Rights Commission, organisation apparentée à l'Asian Legal Resource Center, doté du statut consultatif général auprès du Conseil, avait également distribué des documents contenant des allégations politiquement motivées et infondées à l'encontre du Bangladesh. Le représentant du Bangladesh a demandé au Comité de prendre les mesures qui s'imposaient. Lors du débat qui a suivi, un certain nombre de délégations se sont déclarées vivement préoccupées par la multiplication apparente de tels comportements pendant les sessions de la Commission.

48. Le Comité a décidé d'envoyer une lettre aux organisations non gouvernementales concernées, calquée sur le modèle établi par le Groupe de travail informel et adopté par le Comité en 2002, leur rappelant leurs obligations au titre de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

VIII. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG

49. À sa 33e séance, le 17 décembre 2003, le Comité a commencé son examen du Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG (IRENE).

50. Le Comité a entendu l'exposé du chef de la Section des organisations non gouvernementales, Mme Hanifa Mezoui, concernant le programme du Réseau qui portait sur l'échange d'informations entre les organisations non gouvernementales, le renforcement des capacités et la formation; ainsi que sur la promotion de la coopération entre la société civile, les gouvernements, le secteur privé et les organismes des Nations Unies sur les thèmes inscrits dans les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Fonds a pour objectif de concrétiser et de mettre en oeuvre les objectifs, auxquels adhère le Réseau.

51. Mme Mezoui a donné un aperçu des projets du Réseau dans les diverses régions et rappelé aux membres du Comité que le premier réseau régional, ONU-ONG (IRENE)/Afrique, lancé à Hammamet (Tunisie) en 2001, comprenait cinq coordonnateurs sous-régionaux. Le deuxième réseau régional, lancé en 2003 à Bucarest, concernait l'Europe orientale. Des travaux préparatoires étaient en cours avec l'un des coordonnateurs sous-régionaux de cette région pour participer au débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2004.

52. Mme Mezoui a indiqué que le Réseau était appelé à s'étendre encore en 2004, avec des projets de lancement d'autres réseaux dans le monde arabe et dans les régions d'Asie et d'Amérique latine. Dans le cadre des préparatifs visant à établir un centre de coordination dans le monde arabe, une mission s'était rendue à Dubaï en octobre 2003 et une autre mission de conseil s'était rendue à Doha en décembre 2003. Au cours de la dernière étape avant le lancement du réseau en Asie, la Section des organisations non gouvernementales organisait un atelier sur le renforcement des capacités et une réunion préparatoire régionale qui se tiendrait à Tokyo en février 2004. Afin de promouvoir les activités des organisations non gouvernementales dans la région du nord, un premier pas avait également été franchi pour mettre en place un réseau IRENE dans les pays de la CEI, grâce à l'envoi d'une mission à Yakoutsk dans la République de Sakha (Fédération de Russie).

53. Mme Mezoui a souligné l'importance de la notion de partenariat dans les travaux de la Section des organisations non gouvernementales, en ce qui concerne à la fois son programme de mobilisation et sa contribution à la réalisation du huitième objectif du Millénaire pour le développement : « Mettre en place un partenariat mondial pour le développement ». Elle a informé le Comité que sa section avait fourni à cette fin des services consultatifs pour élaborer cinq projets de coopération technique destinés à être mis en oeuvre par un groupe d'organisations non gouvernementales travaillant en partenariat, avec la Section et, dans un cas, avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

54. Mme Mezoui a noté que le partenariat avec les organisations non gouvernementales s'était également concrétisé par la participation en juin 2003 à la Réunion du Conseil de la Conférence des organisations non gouvernementales ayant

des relations consultatives avec les Nations Unies; l'appui apporté et la participation au Forum des organisations non gouvernementales organisé par cette organisation avant la session de fond de 2003 du Conseil économique et social; la collaboration avec la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) dans l'organisation du Forum des organisations non gouvernementales tenu le 16 mars 2003; et l'organisation avec la FMANU d'une série de tables rondes qui ont permis aux représentants d'organisations non gouvernementales, de fondations, de missions permanentes et d'organismes des Nations Unies d'échanger des points de vue sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, avec la participation de quelques-uns des grands acteurs du développement et de partenaires éventuels allant des chefs d'État à la Banque mondiale. Un autre important projet en cours présenté par Mme Mezoui était la collaboration active avec la World Family Organization et le Coordonnateur régional d'IRENE pour l'Amérique latine dans l'organisation du Sommet mondial famille+10 à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en novembre 2004.

55. Pour conclure, Mme Mezoui a parlé de la relation qui avait été établie avec certaines organisations intergouvernementales et de l'assistance fournie à ces organisations ainsi qu'aux organisations non gouvernementales participant au débat de haut niveau du Conseil économique et social. La Section des organisations non gouvernementales avait collaboré avec ces organisations à toutes les étapes, depuis l'élaboration de leur contribution jusqu'à la présentation et au suivi en 2003, et elle avait déjà engagé un processus d'appui visant à assurer une contribution optimale à la réunion en 2004.

56. À la suite de l'exposé de Mme Mezoui, plusieurs membres du Comité ont félicité la Section des organisations non gouvernementales pour le travail accompli. Le représentant de la Turquie a annoncé que son gouvernement avait décidé de verser une contribution de 10 000 dollars des États-Unis au Fonds général à l'appui des activités du Réseau régional informel. Créé en 2002, ce fonds a pour objet d'améliorer l'ensemble de la coopération et la coordination générale des activités entre les organisations non gouvernementales, ainsi que leur contribution aux travaux du Conseil économique et social et l'application des objectifs du Millénaire pour le développement.

IX. Ordre du jour provisoire de la session de 2004 du Comité

57. Le Comité a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa 37^e séance, le 19 décembre 2003. Il était saisi d'un projet d'ordre du jour provisoire pour sa session de 2004, en version anglaise uniquement.

58. À la même séance, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session de 2004 pour soumission au Conseil économique et social (voir chap. I, projet de décision II).

X. Adoption du rapport du Comité sur la reprise de sa session de 2003

59. À sa 37^e séance, le 19 décembre 2003, le Comité a adopté le projet de rapport sur la reprise de sa session de 2003, contenu dans le rapport E/C.2/2003/L.2 ainsi que dans un document non officiel, et a autorisé le Rapporteur à en établir la version définitive en consultation avec les membres du Comité et son secrétariat.

XI. Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

60. Le Comité chargé des organisations non gouvernementales a tenu la reprise de sa session de 2003 du 15 au 19 décembre 2003. Il a tenu 10 séances (28^e à 37^e séances).

B. Participation

61. Les représentants de tous les États membres du Comité ont participé à la session : Allemagne, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Pakistan, Pérou, Roumanie, Sénégal, Soudan, Turquie et Zimbabwe.

62. Les États Membres suivants de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés par des observateurs : Algérie, Arménie, Azerbaïdjan, Égypte, Indonésie, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Liban, Népal, Philippines, Pologne, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Venezuela, Viet Nam et Yémen.

63. Des représentants du Saint-Siège, État non membre possédant une mission d'observation permanente au Siège, ont assisté à la session.

64. Lors de sa session de 2003, le Comité a entendu quatre représentants d'organisations non gouvernementales qui ont eu l'occasion de répondre aux questions posées par le Comité. Le complément d'information fourni par les représentants a facilité les débats et les travaux du Comité dans ses décisions.

C. Organisation des travaux

65. À sa 28^e séance, le 15 décembre, le Comité a approuvé l'organisation des travaux de la reprise de sa session de 2003 présentée dans un document officiel (pour l'ordre du jour de la session de 2003, voir E/2003/32 (Part II), chap. IX, sect. C).

D. Documentation

66. La liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2003 est reproduite dans l'annexe.

Annexe

Liste des documents dont le Comité était saisi à la reprise de sa session de 2003

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.2/2003/1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/C.2/2003/CRP.8	3 a)	Récapitulatif des demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures
E/C.2/2003/CRP.12	3 a)	Demandes de reclassement dont l'examen a été reporté lors de la session de 2003
E/C.2/2003/R.2/ Add.6 à 14	3 b)	Mémorandum du Secrétaire général transmettant les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif
E/C.2/2003/R.3/Add.1	3 b)	Mémorandum du Secrétaire général transmettant les demandes de reclassement
E/C.2/2003/2/Add.11 à 17	4	Note du Secrétaire général transmettant les rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif général ou spécial auprès du Conseil économique et social
E/C.2/2003/CRP.9	4	Mémorandum du Secrétaire général contenant un récapitulatif des rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures
E/C.2/2003/CRP.11	5	Document de séance sur la création du « Comité sans papier »
E/C.2/2003/CRP.10	7	Application de la décision 2001/295 du Conseil économique et social
E/C.2/2002/3/Add.1	8	Note du Secrétaire général transmettant des rapports spéciaux
E/C.2/2003/3 et Add.2	8	Note du Secrétaire général transmettant des rapports spéciaux
E/C.2/2003/L.2	11	Projet de rapport